

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/02**

**Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 – budget principal**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 a été repris dans les écritures ;

DECLARE que le compte administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2014 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote et ne pouvant donc voter au nom de Monsieur STUTZMANN pour qui il a une procuration, à six voix pour, le compte administratif dressé pour l'exercice 2014.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/03**

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – budget principal**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 adopté par la délibération n° 2015/02 en date du 13 février 2015 ;

Vu la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur de la commune de Wintzenheim-Kochersberg de l'exercice 2014 ;

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2014 qui s'élève à 107 081,30 € pour la section de fonctionnement ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE d'affecter l'excédent de l'année 2014 comme suit :

- 87 049,80 € au compte de recette 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- 21 031,50 € au compte de recettes 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/04**

**Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 – budget principal**

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2015 présentée par M. Alain NORTH, le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE de voter le budget primitif 2015 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Fonctionnement : 176 609,50 Euros**

**Investissement : 793 609,80 Euros**

DECIDE, pour réaliser cet équilibre, à l'unanimité des présents, de mettre en recouvrement un produit fiscal de 71 000 Euros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2015 :

**Taxe d'habitation : 11,90 % (pour information ancien taux : 11,70 %)**

**Taxe foncier bâti : 13,70 % (pour information ancien taux : 13,43 %)**

**Taxe foncier non bâti : 43 % (pour information ancien taux : 42,70 %)**

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/05**

**Objet : Détail des subventions allouées au titre de l'année 2015 – budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE d'allouer pour l'exercice 2015 un montant global de **subventions de fonctionnement de 5 800 €uros** selon le détail ci-dessous :

C/657362 CCAS :	500 €uros
C/6574 Autres subventions	2 300 €uros
Réparties comme suivent :	
Coopératives scolaires (Fessenheim, Kuttolsheim, Wintzenheim)	500 €
Eglise protestante :	80 €
Association Sportive et culturelle	1250 €
Autres	470 €
C/6745 Subventions aux personnes de droit privé	3000 €
Total inscrit	5 800 €uros

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/06**

**Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 a été repris dans les écritures ;

DECLARE que le compte administratif du budget annexe dressé par le Maire pour l'exercice 2014 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote et ne pouvant donc voter au nom de Monsieur STUTZMANN pour qui il a une procuration, à 6 voix pour, le compte administratif du budget annexe dressé pour l'exercice 2014.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/07**

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »**

Vu le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2014 adopté par la délibération n° 2015/07 en date du 13 février 2015 ;

Vu la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur de la commune de Wintzenheim-Kochersberg de l'exercice 2014 ;

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2014 qui s'élève à 24 876,12 € pour la section de fonctionnement et à 102 824,16 € pour la section d'investissement ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE d'affecter l'excédent du budget annexe de l'année 2014 comme suit :

- 24 876,12 au compte de recettes 002 « Résultat d'exploitation reporté »
- 102 824,16 au compte de recettes 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/08**

**Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »**

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget annexe primitif 2015 présentée par M. Alain NORTH, le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE de voter le budget annexe primitif 2015 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Fonctionnement : 25 880,12 €uros**

**Investissement : 553 119,16 €uros**

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/09**

**Objet : Signature d'une promesse de vente – zone Hinter den Gaerten**

Vu la délibération n° 2014/70 en date du 14 novembre 2014 relative à la vente de terrains de la zone Hinter den Gaerten par la commune

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

ANNULE en partie la délibération susmentionnée en ce qu'elle prévoyait de vendre la parcelle cadastrée provisoirement section 2 n° 13/177 à Monsieur Olivier STAHL et Madame Caroline SPEHNER étant donné que ces personnes ont annulé la vente du terrain ;

DECIDE de signer la promesse de vente, selon les modalités de la délibération susmentionnée, avec Madame Claire, Emilie ANGOIN et Monsieur Philippe ROETSCH concernant la parcelle 316 section 2, d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 €TTC ; un acompte de 18 975 € HT (22 700 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature de l'acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/10**

**Objet : Vente de terrains par la commune – zone Hinter den Gaerten**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/69 en date du 14 novembre 2014 relative à la signature de promesse de vente d'un terrain dans la zone Hinter den Gaerten ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/77 en date du 18 décembre 2014 relative à la signature de promesses de vente de terrains dans zone Hinter den Gaerten ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Section 2 n° 305 (annexe de la présente délibération) d'une superficie de quatre ares soixante-dix-neuf centiares (4,79 a) pour un montant HT de 77 837,5 € et de 93 405 € TTC à Monsieur Jérôme CANAUX domicilié au 26 rue de Lupstein à STRASBOURG (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 307 (voir annexe) d'une superficie de deux ares et quatre-vingt-un centiares (2,81 ares) pour un montant HT de 42 852,50 € et de 51 423 € TTC à Monsieur Thomas SCHMITT et Madame Marina BARABINOT épouse SCHMITT domiciliés au 23C rue du Houblon, à SCHNERSHEIM (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 308 (voir annexe) d'une superficie de deux ares et quatre-vingt-sept centiares (2,87 a) pour un montant HT de 43 767,50 € et 52 521 € TTC à Monsieur David PERRIER et Madame Gaëlle DAMOUR domiciliés au 1 Venelle des Deux Clés à AVENHEIM (Bas-Rhin) ;

- Section 2 n° 309 pour une superficie de trois ares et quatre-vingt-un centiares (3,81 a) pour un montant HT de 58 737,50 € et 70 485 € à Monsieur Takfarinas AMOKRANE et Madame Souad ALIMI épouse AMOKRANE, domiciliée au 42, rue du Maréchal Foch à LINGOSLHEIM (Bas-Rhin).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

### **SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

### **Délibération n° 2015/11**

#### **Objet : Cession à titre gratuit de parcelles par l'AFUL Hinter den Gaerten à la commune**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération n° 2013/20 en date du 7 mai 2013 autorisant le maire à signer la convention citée en objet ;

Vu la convention de rétrocessions de voirie, réseaux et ouvrages collectifs signés entre la commune de Wintzenheim-Kochersberg représentée par le maire, Alain NORTH, et l'Association Foncière Urbaine Libre « Hinter den Gaerten », représentée par le président, Pascal STUTZMANN ;

Considérant que la convention sus-mentionnée prévoit que la commune récupère dans son domaine public la voirie, les réseaux et les ouvrages collectifs une fois les travaux réceptionnés sans réserve ; qu'un avenant à cette convention doit être signé pour déterminer la date de rétrocession ;

Vu la délibération n° 2014/68 en date du 14 novembre 2014 relative à la signature de la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs entre l'AFUL Hinter den Gaerten la commune ;

Considérant que cette délibération autorise le maire à signer un avenant à la convention afin de déterminer la date exacte de cette rétrocession ;

Considérant que pour faire part de ce transfert de propriété, il est préférable d'avoir un acte de cession à transmettre au livre foncier ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de faire entrer dans son patrimoine les parcelles suivantes (voir annexe) :

- Section 2 n° 327 (8,93 a) et n°328 (8 a) correspondant à la voirie de la zone et dans lesquelles sont implantés les réseaux ;
- Section 2 n° 326 (0,57 a) correspondant au chemin piéton ;
- Section 2 n° 325 (3,26 a), n° 329 (0,63 a) et n° 330 (1,33 a) correspondant aux espaces verts collectifs et talus ;
- Section 2 n° 331 (0,20 a) où se trouve le transformateur électrique de la zone.

DECIDE que cet acte de cession à titre gratuit sera établi selon les dispositions de la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/12**

**Objet : Nomination de voie communale à caractère de chemin**

Considérant qu'une exploitation s'est construite chemin Ebenheidgasse et que d'autres suivront peut-être ; qu'il faut donc nommer ce chemin classé dans le tableau de la voirie communale en tant que chemin ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de nommer ce chemin « chemin du Kochersberg ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Délibération n° 2015/13**

**Objet : Extension du réseau d'eau potable et pose d'un poteau d'incendie**

Vu la proposition technique et financière faite par le SDEA pour l'extension du réseau d'eau potable chemin du Kochersberg d'une longueur de 210 mètres environ et pour la mise en place d'un poteau d'incendie ;

Considérant qu'une exploitation s'est installée chemin du Kochersberg et qu'elle a besoin d'une alimentation en eau potable ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à cinq voix pour, Monsieur RUSCH et Monsieur NORTH étant sorti au moment du vote, Monsieur NORTH ne pouvant voter au nom de Monsieur STUTZMANN pour qui il a procuration :

DECIDE la réalisation chemin du Kochersberg des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 210 mètres pour un montant HT de 10 000 € ;

DEMANDE l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées ;

S'ENGAGE à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA n° de RIB 00806 G675000 0000 45 ;

FINANCE ces opérations sur le budget général de l'exercice 2015 de la commune ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation au financement de l'opération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 février 2015

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 13 février 2015**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH.

**Informations des décisions prises par le maire  
Sur délégation du conseil municipal**

Le maire, sur délégation du conseil municipal, s'est prononcé sur la déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble sis 3 rue Principale, section 2 n° 246 et a décidé de ne pas user du droit de préemption urbain de la commune.

Le maire s'est également prononcé sur la déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble sis 58 rue du Goeftberg, section 11 n° 14 et a décidé de ne pas user du droit de préemption urbain de la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 février 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 16 février 2015.

Le Maire  
Alain NORTH